

ECOLE RURALE : sortir des sentiers battus



De la carte au territoire

Pas facile de s'entendre sur le terme de ruralité. Les définitions de l'Insee ont elle-même récemment évolué tout en conservant une caractérisation par défaut par rapport à la ville... D'autant plus difficile que la ruralité ne se limite pas à une réalité mais se décompose elles-mêmes en différents espaces. Pourtant, partout l'enjeu reste le même. Celui de la cohésion des territoires maintenue par un aménagement permettant à toutes et tous d'avoir accès aux mêmes services jusque dans les lieux les plus reculés. En ce sens, l'école revêt une dimension particulière. Parce qu'elle demeure souvent le dernier service public du village et qu'elle garantit une scolarisation de proximité. Grâce à des dispositifs particuliers (EMALA, plan « École numérique rurale », ZRR...) l'école rurale a pu rompre son isolement et globalement les élèves ruraux ont de meilleurs résultats que leurs homologues urbains. Reste que les écarts de financement varient de 1 à 10 malgré l'investissement de nombreux maires pour préserver et développer l'école sur leur commune. Des mécanismes de péréquation nationale doivent donc être mis en place pour permettre de contrebalancer les inégalités territoriales qui rejaillissent sur l'école. Parce que c'est un enjeu de territoire mais aussi de société que d'assurer le même droit à l'éducation pour tous les élèves.

Le défi de la recomposition territoriale

Sous l'effet de l'exode rural, qui s'est prolongé jusqu'en 1975, la campagne s'est désertifiée, bouleversant le schéma traditionnel « un village = une école ». Depuis quelques années, l'Insee observe un phénomène de « rurbanisation », dans lequel des citadins s'installent à la campagne tout en conservant un travail en ville. Ainsi l'école rurale continue d'accueillir 24% des élèves du primaire dont 36% dans le rural isolé. A partir des années 1970, et afin de préserver l'école en milieu rural, les politiques ont créé des Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI). Selon les territoires, ces RPI sont « dispersés » (chaque école rassemble les élèves de plusieurs communes par niveau pédagogique) ou « concentrés » (l'ensemble des élèves du RPI sont scolarisés sur une seule commune). En 1993, un moratoire organise la fermeture progressive des écoles à classe unique au profit des RPI et en 1998 le ministère crée les réseaux ruraux d'éducation (RRE ou RER).



Dispositifs de politique éducative et d'aménagement du territoire, les RRE vont définir un territoire scolaire autour du collège en mettant en relation les acteurs locaux. Dans le même temps, les Zones de revitalisation rurale (ZRR) ont permis de préserver des classes là où ailleurs l'administration les aurait fermées, faute d'effectifs suffisants. Mais le recours aux regroupements et fusions d'écoles a souvent abouti à la désertification scolaire dans les petites communes sans toujours apporter de réponse pédagogique adaptée. Si le SNUipp-FSU considère qu'il n'y a pas d'organisation idéale, il estime que les acteurs locaux (élus, parents, enseignants...) doivent pouvoir participer aux décisions pour favoriser le maintien d'un tissu scolaire structurant, notamment pour la vie de l'enfant (transport, cantine...).



En classe unique ? En RPI ? Effectifs ? Remplacements? Temps de trajet ? Direction? Formation ? RASED ? Rythmes ?...

Afin de connaître le visage réel de l'école rurale aujourd'hui, le SNUipp-FSU vous invite à remplir cette enquête en ligne.

www.snuipp.fr/Ecole-rurale-le-SNUipp-FSU-enquete

Ses résultats permettront au SNUipp-FSU de revendiquer avec les enseignants l'amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage dans le Rural. Parce qu'il ne faut pas que les différences territoriales se transforment en inégalités scolaires !

ESPACE RURAL :

une définition par défaut

Selon l'Insee les « espaces ruraux » représentent « 70% de la superficie totale et les deux tiers des communes de la France métropolitaine ». Malgré cette étendue, la définition du rural se fait par rapport à la ville. Depuis 2010, la définition d'« espace rural » a été supprimée par l'Insee au profit de celle de « commune isolée hors influence des pôles » c'est-à-dire l'ensemble des communes situées hors des aires urbaines concentrant plus de 1500 emplois. Auparavant, l'espace rural était défini comme « l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine » (au moins 2000 habitants).



3 QUESTIONS A

Yves JEAN

Géographe, président de l'université de Poitiers

« Coller au mieux aux réalités territoriales »

Comment définir la ruralité aujourd'hui ?

La ruralité a toujours été définie de manière négative par rapport à la ville en partant du postulat que les innovations et changements sont produits par la cité. Mais la réalité des espaces ruraux révèle une grande diversité de situations démographiques, économiques et sociales. On repère plusieurs types d'espaces ruraux : à dominante industrielle, à dominante agricole et agroalimentaire, des espaces structurés par des petites villes, résidentiels ou touristiques, des espaces ruraux à proximité des espaces péri-urbains...

Quelle réalité sociale ces territoires recouvrent-ils ?

Depuis les années 1980 on assiste à une importante recomposition sociale avec l'arrivée de nouveaux habitants venus des métropoles. Les ouvriers et employés constituent 20 % des ruraux. Tout comme les cadres moyens et supérieurs. On compte autour de 10 % d'artisans et commerçants. Le chômage est très présent et les agriculteurs ne sont que 5 % en moyenne. Il y a donc une grande diversité sociale sur des territoires où le rapport à la distance géographique est très variable. Le choix de l'école va constituer un enjeu selon les possibilités ou obligations professionnelles de mobilité des ménages.

Comment s'organise l'école ?

Il y a une diversité des modes d'organisation. Mais la représentation dominante est le modèle urbain « un cours-une classe » qui a mené la plupart du temps à des regroupements d'écoles dans le chef lieu de canton. On peut choisir cette organisation mais je pense que chaque territoire doit penser son organisation spécifique. Nous sommes dans une société de réseau. La question est de savoir comment mailler le territoire, développer les réseaux et maintenir les écoles avec leurs spécificités organisationnelles et pédagogique propres. J'attendrai de l'État non pas qu'il uniformise l'organisation des écoles rurales selon un modèle mais qu'il accompagne une réflexion pour coller au mieux aux réalités territoriales.

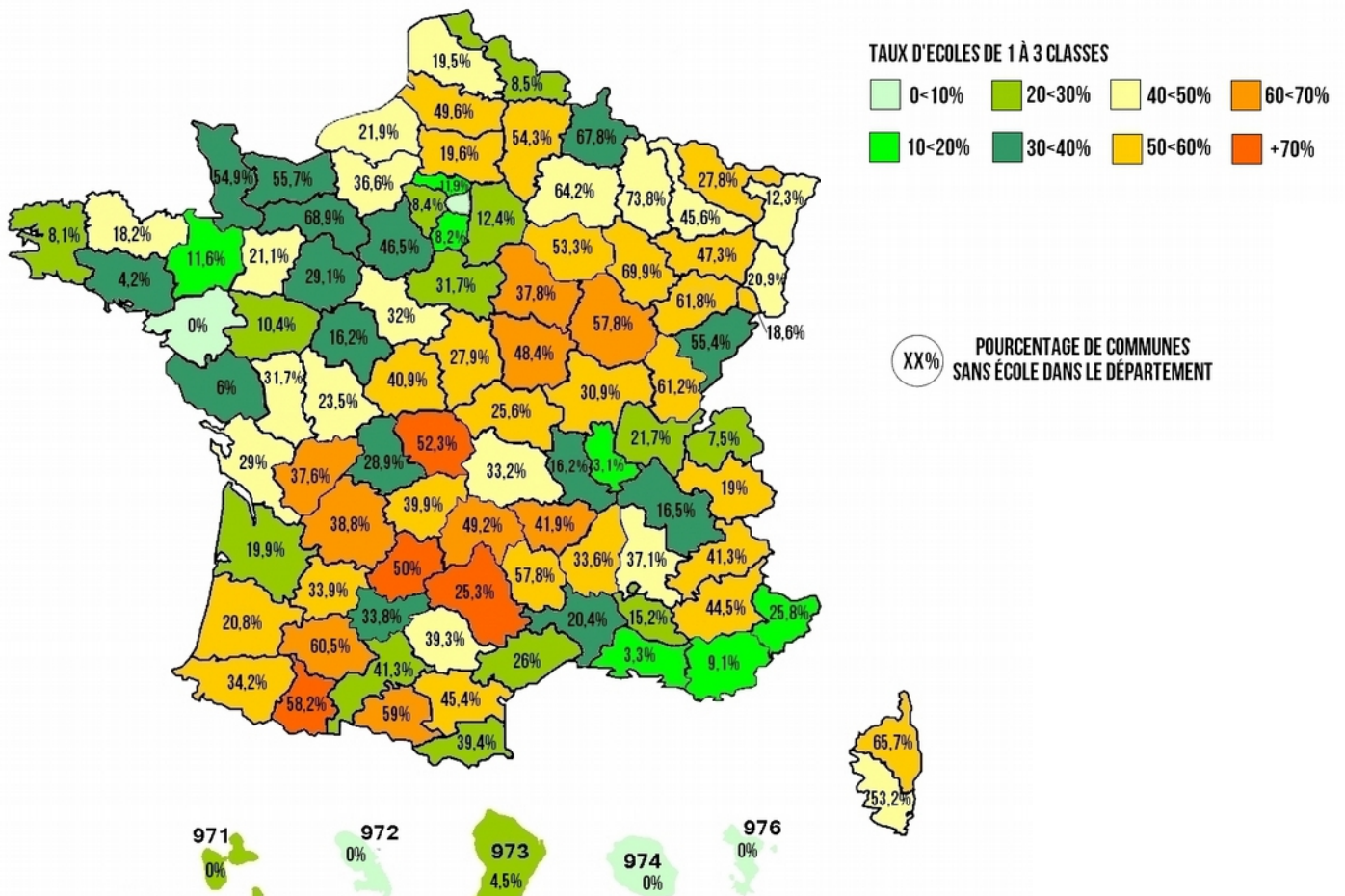
ÉCOLES ET TERRITOIRES :

une présence disparate

Si les écoles de 1 à 3 classes ne sont pas exclusivement situées en milieu rural (il en existe même à Paris), cet élément demeure un bon indicateur du degré de ruralité d'un territoire et recoupe les données de l'Insee sur la part de la population dans les communes isolées. A l'exception de la Région parisienne, tous les départements ont des espaces à dominante rurale plus ou moins isolés. En 2013, la France comptait en moyenne 36,58% d'écoles de 1 à 3 classes et 35,79% de communes sans école, soit plus de 13.000 bourgs, hameaux et villages sans école. Le rapport entre le nombre d'écoles de 1 à 3 classes et la densité de communes dotées d'une école livre un précieux indicateur sur l'aménagement des territoires. Ainsi la Savoie présente un maillage territorial scolaire dense tandis que les Hautes Pyrénées présentent les caractéristiques d'un département à très forte dominante rurale isolée (cf carte ci-dessous).

En 2011, une circulaire spécifique aux écoles de montagne est venue compléter la charte de 2006 sur les services publics en milieu rural. Cette circulaire « montagne » invite les DASEN à appliquer des « modalités spécifiques d'organisation et d'allocation de moyens au regard des caractéristiques montagnardes ». Afin « d'éviter les effets de seuil et de limiter les incertitudes liées aux fluctuations démographiques », elle demande aux DASEN d'apprécier l'évolution des effectifs afin de parvenir à une « meilleure stabilisation des structures scolaires ».

Taux d'écoles de 1 à 3 classes et de communes sans école en 2013



L'expérience unique de la classe unique

Depuis 12 ans, Muriel Connes est chargée d'école dans la classe unique de Rebourguil dans l'Aveyron. Retour sur des moments de doute et de bonheur pédagogique.

Quand Muriel Connes sort de l'IUFM en 2002, elle est nommée à Rebourguil, petite commune de 300 habitants dans l'Aveyron, dont l'école en classe unique accueille 17 enfants de la petite section au CM2. Muriel décrit la classe unique comme « une très belle expérience où le travail pédagogique favorise l'autonomie et le tutorat » même si elle reconnaît qu'au début « j'étais complètement submergée, entre la préparation de mes huit niveaux, la gestion de la classe, les relations avec la mairie, la paperasse administrative, le téléphone... ». Et puis « un manque de recul sur la pratique et la direction sans avoir la possibilité d'échanger avec des collègues » confie-t-elle. Depuis 2010, Muriel n'a bénéficié que de quelques journées de décharge pour la direction, au moment de la rentrée. Heureusement, elle sait qu'elle peut compter sur le directeur d'une école voisine pour l'aider et d'une Atsem à temps plein. Sa solitude est aussi tempérée par le travail en réseau informel institué entre enseignants du secteur. « Il y a une vraie nécessité de se regrouper si on veut éviter le repli sur soi et afin de créer de l'émulation entre élèves » explique-t-elle.



Ainsi, les enseignants du secteur mutualisent les transports à l'occasion d'une sortie et chaque trimestre ils se réunissent pour élaborer des progressions communes et permettre aux élèves d'échanger lors de rencontres. La qualité des relations avec les parents constitue aussi un aspect très positif explique Muriel : « ils ont envie de faire vivre leur école et de s'y investir ». Enfin les investissements de la mairie ont attiré de nouveaux habitants à tel point qu'aujourd'hui l'école accueille 30 élèves. En 2010 l'administration a ouvert un demi-poste. Et depuis septembre 2013 l'école de Rebourguil n'est plus une école à classe unique puisqu'une deuxième classe a ouvert. Nostalgique ? « Non, assure Muriel, c'est un vrai changement pédagogique et un confort de pouvoir travailler avec un autre enseignant ».

EN BREF

Direction d'école : du temps... c'est urgent

La charge de travail pèse trop fortement sur les directeurs/trices et elle risque de s'accroître encore plus avec la mise en place de la réforme des rythmes. Dans le rural, de par la taille des écoles, les directeurs/trices ne bénéficient généralement pas d'un temps de décharge régulier. Une situation d'autant plus préoccupante que le chantier ouvert cette année par le ministère n'a pas débouché sur de réelles améliorations. Certes les directeurs/trices d'écoles de 1 à 3 classes voient leur temps de décharge passer de 2 à 4 jours par an, mais, faute de remplaçants, ils n'en bénéficient pas toujours ou en sont avertis le matin même, ce qui rend difficile la planification du travail. De plus, la situation de RPI n'est pas prise en compte. Ce manque de temps aurait pu être compensé par la suppression de l'APC mais le ministère a refusé cette proposition du SNUipp-FSU, se contentant de passer l'allègement pour les directeurs/trices d'écoles de 3 et 4 classes de 6 à 18 heures.



3 QUESTIONS A

Michel BARON

secrétaire de la Fédération Nationale
des Écoles Rurales (FNER)

Le site de la FNER :
<http://ecole-rurale.marelle.org>

« Pour des écoles rurales de qualité et de proximité »

Comment s'organise l'école rurale aujourd'hui ?

Aujourd'hui, l'école rurale scolarise un quart des élèves de primaire, au sein d'établissements dont beaucoup ne dépassent pas 4 classes. Parlons d'ailleurs « des » écoles rurales tant les disparités sont grandes. Celles qui ne sont dans aucun regroupement, sont devenues assez minoritaires. La majorité est organisée en regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), souvent dispersés sur plusieurs communes, parfois concentrés sur une seule. Mais il existe aussi des écoles qui fonctionnent en réseaux, formels ou informels, permettant ainsi aux enseignants et aux élèves de travailler ensemble en évitant – sauf pour des rencontres ponctuelles – le transport des élèves.

Quels sont les enjeux du maintien du service public d'éducation en milieu rural ?

En rural, les distances sont accrues. Il faut que tous les enfants puissent fréquenter une école proche de leur domicile, ce qui est trop rarement le cas. Un des effets collatéraux des RPI est d'ailleurs l'allongement du temps passé par les enfants dans les transports. Le rural n'a pas les mêmes ressources que la ville mais il dispose des siennes propres. On sait que la participation des parents, aux élections, manifestations, sorties..., y est plus importante. Il faut donc favoriser et encourager les partenariats locaux (associations, mairies, parents...)

Que faire pour préserver l'école rurale ?

Avoir, de l'État à la commune, une politique à long terme ! Beaucoup de communes rurales sont pauvres. Un système de péréquation doit permettre partout l'existence d'une école publique et laïque de qualité. Ensuite, il faut se doter d'une carte scolaire pluri-annuelle qui puisse maintenir jusqu'aux plus petites structures. Enfin, la question de la formation des enseignants est essentielle, formation initiale aux spécificités de l'école rurale – classes multi-âges et multi-niveaux notamment – et formation continue, associant la recherche à la pratique et favorisant la co-formation. En développant la gestion partagée d'une classe entre un débutant et un enseignant expérimenté par exemple.

Co-intervention pédagogique : Des équipes mobiles rurales

Certains départements ruraux disposent d'enseignants itinérants pour coordonner des projets et intervenir dans les classes. Des dispositifs fédérateurs qui mériteraient d'être développés pour rompre l'isolement rural et garantir l'unité territoriale de l'école républicaine.

Des enseignants qui sillonnent les routes pour assurer coordination et animation pédagogiques dans les écoles rurales ? Oui ça existe. En témoigne Fanny Lauricisque qui prend un poste d'EMALA (voir article ci-dessous) en 2003 dans la Creuse, aux côtés de trois autres enseignants, eux aussi EMALA. A bord de son « artobus » Fanny coordonne des projets à l'initiative des collègues en Arts visuels (arts plastiques, photo, vidéo...). Ce poste est aussi le support de la mission de coordination pédagogique École et cinéma « qui rassemble plus de 70% des élèves creusois » précise-t-elle. Pendant 8 semaines, à raison de séances d'1/2 journée, elle intervient en co-animation dans la classe, apporte du matériel, coordonne des rencontres inter-classes ou aide au démarrage de projets. A ses côtés, un technobus, un gymnobus et un ludobus interviennent

en sciences, EPS, danse, musique et jeux. Ces véhicules, gérés par les PEP, sont financés par le Conseil général et le CDDP. Ainsi, l'an dernier le technobus a coordonné un projet sur l'eau et Fanny a filmé les élèves explicitant leurs démarches et leurs expériences afin de les présenter aux autres classes participant au « défi sciences ». « Un projet et des échanges qui n'auraient jamais pu être mis en œuvre sans ces postes itinérants » explique Fanny. Mais en 2013, l'inspection académique décide de les remplacer par un dispositif restreint qui a rapidement montré ses limites. Avec trois enseignants à mi-temps sans voiture de fonction « cette année nous ne sommes intervenus que dans 4 ou 5 écoles chacun alors qu'auparavant les quatre EMALA touchaient 85% des élèves » déplore Fanny qui a préféré reprendre une classe à la rentrée 2014.

essentiellement en sciences et nouvelles technologies, soit pour impulser des projets, soit pour répondre aux sollicitations des enseignants et intervenir dans les classes. Ainsi cette année il a proposé un travail dans les classes sur la nouvelle classification phylogénétique des animaux et y a formé des enseignants, par visio-conférence, à cet effet. Il a aussi contribué à la réalisation de courts métrages et coordonné le festival du film des écoles. « Des projets fédérateurs qui permettent de faire le lien entre les



« On est accueillis à bras ouverts »

Dans les Hautes Alpes, il existe 3 postes EMALA. Un par circonscription. « Nos missions sont classiques » indique Serge Giraud, EMALA du Buëch, « rompre l'isolement des petites structures » dans un département où il existe encore des classes uniques et où les classes de certains RPI sont très isolées. « Généraliste », Serge n'intervient que sur les écoles à moins de 5 classes,

écoles » souligne-t-il. A l'aide de sa voiture de fonction, financée par le Conseil général, Serge se déplace dans les écoles où « on est accueilli à bras ouverts » par les enseignants, dont l'isolement est rompu, comme par les élèves qui vont manipuler ou faire des expériences grâce au matériel apporté par l'EMALA (malles sciences, appareils photos, ordinateurs...). Un partenariat avec des associations du territoire permet aussi la réalisation de projets ambitieux comme la mare pédagogique de l'école de l'Épine, une classe unique située au cœur du parc régional des Baronnies.

EMALA : un « plus de maîtres » à développer

En 1976, dans le but de rompre l'isolement des petites écoles rurales et de montagne, les premières Équipes mobiles académiques de liaison et d'animation (EMALA) sont créées. Il faudra ensuite attendre 1984 pour qu'une note de service, toujours en vigueur, formalise cette aide contractuelle (conseil général, inspection académique, CRDP mais aussi communes ou région). La note de service présente ainsi le dispositif : « un instituteur se déplaçant dans un véhicule [...] effectue des tournées régulières dans les petites écoles isolées ». Souvent dédiées au développement des TICE, les EMALA mettent aussi à la disposition des équipes un matériel adapté (ludothèque, bibliothèque, matériel d'EPS, de sciences...). Dans les départements où elles se sont développées (Alpes de Haute Provence, Pyrénées Orientales, Hautes Alpes, Vaucluse, Lozère...) elles constituent une chance de réduire les inégalités territoriales. Mais les réductions massives de postes ont parfois conduit à leur dévoiement au profit de dispositifs souvent moins ambitieux (Creuse, Cantal...) ou à leur complète disparition (Aude, Yonne, Allier, Aveyron...) quand d'autres territoires n'ont jamais connu les EMALA (Loir et Cher, Dordogne, Cher...).

Pour le SNUipp-FSU, cette forme de « plus de maîtres que de classes » doit être développée afin de garantir l'accès aux sorties scolaires et aux activités à caractère culturel, sportif ou scientifique pour tous les élèves et favoriser le travail en équipe ou l'élaboration de projets. Cette volonté nécessite l'engagement de moyens supplémentaires.

Rythmes : retrouver le bon tempo

La réforme des rythmes est maintenant généralisée et l'heure est aux premiers bilans : manque de locaux, contrainte des transports scolaires et difficulté à trouver des intervenants ont trop souvent donné le ton de la réforme dans le secteur rural. Le SNUipp-FSU demande que d'autres organisations soient possibles.

Tout a été fait à l'envers. En étant soumise à la volonté des municipalités guidées par les contraintes du périscolaire et de leurs capacités inégales de financement, cette réforme a relégué au second plan le temps de l'école pour les élèves et la prise en compte des demandes des enseignants. De plus, les écoles privées ne sont pas tenues d'appliquer le décret. Une situation inacceptable qui accentue dangereusement la concurrence entre le service public d'éducation et les réseaux privés d'enseignement. Il est plus que temps de traiter des vrais enjeux de l'école publique : les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels avec des créations de postes à la hauteur des ambitions. Le ministre doit maintenant répondre aux préoccupations et aux exigences des enseignants des écoles.

Pour ne pas laisser les inégalités territoriales se creuser, le SNUipp-FSU continue de porter la demande de pérennisation du fonds d'amorçage et des mécanismes de péréquation pour le financement de toute réforme des rythmes scolaires. Tout en respectant le principe d'allègement de la journée de classe, pour ne pas dégrader les conditions de travail des enseignants et respecter l'intérêt des élèves, le syndicat demande que différentes organisations soient possibles : sur 5 jours avec 1 à 2 demi-journées libérées, sur 4 jours étalés sur plus de 36 semaines, sur 5 jours libérant un mercredi ou un samedi sur trois. Dans un même temps, le SNUipp-FSU considère que l'amélioration des conditions de travail passe par la fin du dispositif de l'APC. Il réaffirme la nécessité de prendre en compte la spécificité de la maternelle.



EN BREF

Argent de l'école : Égalité sur tout le territoire

L'enquête menée par le SNUipp-FSU en 2011 a confirmé qu'en matière de crédits de fonctionnement, les écarts entre les écoles peuvent varier de 1 à 10. Des disparités qui concernent le mobilier, le matériel informatique, les fournitures, les sorties ou les activités pédagogiques. Pour le SNUipp-FSU, il faut établir une charte nationale d'équipements indispensables à la mise en œuvre des programmes. Un fonds de péréquation abondé par l'Etat devrait permettre d'assurer le respect de la charte et garantir une égalité sur tout le territoire.

<http://www.snuipp.fr/Argent-de-l-ecole-dossier-de>



3 QUESTIONS A

Vanik BERBERIAN

président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF)

Rythmes : « laisser le temps aux collectivités »

Quelle place occupe l'école dans le rural ?

Plus qu'ailleurs l'école rurale revêt une symbolique forte parce qu'elle renvoie au maintien de la vie dans les territoires ruraux et à une certaine forme de promesse quant à l'avenir. C'est pourquoi les maires ruraux dépensent beaucoup pour leur école. Ensuite, dans les villages tout le monde se connaît. On peut avoir ce même type de relations en ville au sein d'un même quartier. Mais la faible densité de population confère à la nature des relations quelque chose de particulier qui rejaille sur l'école..

Comment garantir une école de qualité sur les territoires ?

Qu'il s'agisse de la formation des enseignants, des rythmes, des programmes ou de pédagogie, l'évolution de l'école n'est pas une spécificité du rural. Il faut cependant développer les nouvelles technologies et raccorder les communes au haut débit. C'est un impératif si l'on veut que l'offre scolaire soit la même qu'en ville et que les distances ne constituent plus un handicap. Ensuite, l'école doit s'ouvrir davantage sur le monde. C'est pourquoi l'AMRF est favorable à une réforme des rythmes qui permette à des intervenants extérieurs de s'impliquer dans la dynamique de l'école.

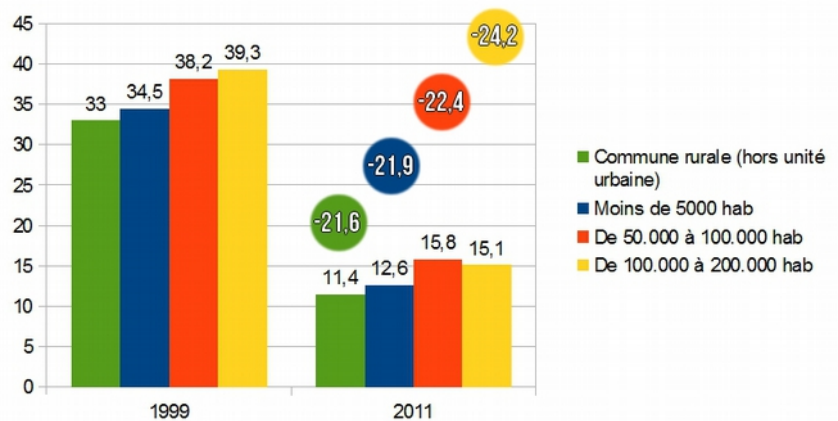
Comment la mise en place de la réforme des rythmes a-t-elle été vécue ?

Il n'y a pas de règle. La mise en place a parfois été facilitée dans les communes qui pratiquaient déjà ce type d'activité. Pour celles qui n'avaient pas les moyens matériels, en bâtiment, en finance ou en encadrement, ça s'est souvent avéré plus difficile. C'est pourquoi l'AMRF a demandé au ministre que l'exigence ne soit pas la date butoir pour se conformer au décret mais l'accompagnement des communes en difficulté. Nous souhaitons que le fonds d'amorçage soit pérennisé et calculé en fonction de la richesse des communes. C'est une réforme de société qui modifie le quotidien et l'organisation de la famille. C'était sans doute trop ambitieux de vouloir la mettre en place en 2 ans. Elle est nécessaire mais il faut laisser le temps aux collectivités de la mettre en place.

Scolarisation des 2 ans : une priorité dans le rural

Entre 1999 et 2011, les taux de scolarisation à 2 ans ont considérablement chuté sur tout le territoire mais c'est dans les communes rurales hors unité urbaine (11,4%) et dans les villes de moins de 5000 habitants (12,6%) que ce taux est le plus faible. Selon la DEPP, la politique de scolarisation avant 3 ans s'applique davantage dans les grandes villes en raison de la part plus importante de catégories socioprofessionnelles défavorisées. Toutefois, la faiblesse des structures d'accueil de la petite enfance en milieu rural appelle à une prise en compte particulière de la scolarisation en maternelle.

TAUX DE SCOLARISATION À 2 ANS PAR TRANCHE D'UNITÉ URBAINE EN 1999 ET 2011



Chartes et conventions : pour le maintien du service

La charte sur l'organisation des services publics en milieu rural signée en 2006 par l'État et les collectivités territoriales affirme la nécessité de maintenir, améliorer et développer l'accessibilité et la qualité des services publics. Elle impose aux autorités académiques un devoir de concertation avec les collectivités territoriales qui doivent notamment être informées des projets d'ouvertures ou de fermetures de classes deux ans avant leur mise en œuvre. C'est dans cet esprit que plusieurs départements ont rédigé des chartes ou des conventions, impliquant souvent associations partenaires de l'école et syndicats

Une charte dans le Gers

Dans le Gers, de décembre 2006 à juin 2008, la communauté éducative a engagé une réflexion sur l'école rurale. Le groupe de travail, réunissant les différents partenaires du CDEN, a dans un premier temps procédé à un état des lieux des écoles puis a élaboré une charte départementale définissant les équipements nécessaires en maternelle et en élémentaire. Cette charte a pour objectif le maintien d'un réseau scolaire rural de proximité et l'amélioration de la qualité de l'accueil. Elle se veut un outil

incitatif destiné à réduire les inégalités territoriales entre les écoles publiques et les élèves qui y sont scolarisés. Fortement impliqué dans la charte, le SNUipp-FSU du Gers demande aujourd'hui que ce chantier soit réouvert afin de prendre en compte de nouveaux éléments tels les poches de pauvreté identifiées dans le département ou la difficulté des jeunes à poursuivre leurs études alors qu'ils obtiennent de bons résultats au collège comme au lycée.

Une convention dans le Cantal

Dans le Cantal, c'est une convention pour l'aménagement du territoire scolaire qui vient d'être signée entre l'éducation nationale et l'association des maires de France du Cantal. Élus, associations partenaires de l'école et organisations syndicales ont été consultés. Durant les trois années à venir, le département du Cantal ne rendra pas de postes même si la démographie scolaire semble s'orienter à la baisse. Ce moratoire ne permettra pas le retour des 70 postes supprimés (pour 152 élèves de plus) ces dix dernières années mais il rompt avec l'inacceptable logique "moins d'élèves, moins d'enseignants". Ce maintien des postes s'effectue sur une "rallonge" nationale qui n'ampute donc pas la dotation des autres départements de l'académie. Mais cette convention contractualise « un effort en emplois dans le premier degré dans la mesure où une politique pédagogique et structurelle est mise en œuvre ». Il ne faudrait pas que cela se traduise par une tentative de regroupement des petites structures scolaires.

EN BREF

Scolarisation des 2

ans : en ZRR ça compte

En 2008, l'inspection académique des Hautes Pyrénées décide la fermeture d'une classe maternelle à Luz-Saint-Sauveur, sans tenir compte des spécificités territoriales de cette petite commune de 900 habitants, ni comptabiliser les élèves de 2 ans. L'association « École et Territoire » porte le dossier devant la justice qui contraint l'Education nationale à maintenir la classe ouverte, considérant que les enfants de 2 ans doivent être pris en compte dans les ZRR. La décision finale reste toujours suspendue aux délibérations du conseil d'Etat.

TAUX DE SCOLARISATION A 2 ANS EN 2013



Source : Men-Depp

La scolarisation des élèves dès 2 ans a considérablement baissé en France entre 1999 et 2013 passant de 34,6 % à 11,9 %. En 2013 le taux de scolarisation des 2 ans en milieu rural (11,8%) est proche de la moyenne nationale (11,9%) et de l'urbain (11,9%)



St-Michel-sur-Loire : un RPI bien loti

St Michel sur Loire est une petite commune en RPI « dispersé ». Malgré les contraintes du rural, les enseignants ne ressentent pas d'isolement en raison de l'investissement de la mairie, de la présence d'un RASED complet et d'une équipe stable.

Avec ses 600 habitants, St Michel-sur-Loire est une commune d'Indre-et-Loire où l'école est, avec la Poste, le dernier service public explique Sophie Metzinger, la directrice et maîtresse de PS-MS. L'école primaire « Louis et Marguerite Pinson » accueille 75 élèves répartis sur 3 niveaux. Avec la commune des Essards, où sont scolarisés 25 élèves dans une seule classe de CE1-CE2, elle constitue un RPI « dispersé » qui présente la particularité d'être disproportionné. De plus, l'isolement de la commune des Essards a pour corollaire un fort turnover. « Tous les deux ans nous avons un nouveau collègue souligne Sophie, alors qu'ici l'équipe est stable depuis sept ans maintenant ». « Nous faisons les conseils de maîtres et d'école ensemble, nous organisons plusieurs manifestations communes dans l'année, mais il est difficile de faire fonctionner le RPI » reconnaît l'enseignante. Le prix des transports ou le manque d'intervenants extérieurs sont aussi sources de réelles difficultés mais l'école participe à l'opération École et cinéma, parce que l'équipe estime

impératif de pouvoir offrir une ouverture culturelle aux enfants. Malgré tout, « on ne se sent vraiment pas isolés grâce au RASED complet » explique Sophie. Une présence indispensable dans cette école où de nombreux élèves sont suivis par le Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSPS) et le Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP). Et puis « les mairies font énormément pour l'école » précise-t-elle. Ainsi, le RPI dispose de trois ATSEM. Le bureau de la directrice a été aménagé en 2009. Avant, il fallait faire les photocopies au secrétariat de la mairie. La cantine a été rénovée il y a 2 ans. Et cette année une grande salle de motricité viendra avantageusement remplacer la petite salle des fêtes. En plus du budget de fonctionnement normal, l'école se voit allouer chaque année une enveloppe de 1000€ exclusivement dédiée à l'investissement (mobilier, vélos, structures de motricité...). « Nous sommes vraiment bien lotis au niveau matériel » renchérit Cécile Mulon, la maîtresse des GS-CP qui a bénéficié de l'acquisition d'un TBI l'an dernier grâce à cette somme.



EN BREF

Ecole numérique rurale :

Financer un second plan

Afin d'assurer aux écoles rurales un équipement numérique, le ministère a lancé en 2009 le Plan école numérique rurale (ENR) qui a permis d'attribuer une subvention de 10000 € à 6700 communes rurales de moins de 2000 habitants. Le cahier des charges prévoyait notamment que la « classe mobile » soit constituée d'un TBI, d'un vidéo-projecteur, d'un lot de portables reliés à une imprimante et connectés en wifi. Ce plan ambitieux n'a cependant pas permis de répondre à tous les besoins et le SNUipp-FSU continue de demander un second plan ENR.

Maternelle :

Une ATSEM par classe

Les Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) sont des fonctionnaires « chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants » précise la loi. Ces agents, titulaires d'un CAP « petite enfance », sont de véritables partenaires qui participent à la communauté éducative. Toutefois, la loi ne fixe pas leur temps de présence en classe et dans de nombreuses communes rurales les agents n'ont pas toujours le statut d'ATSEM. Le SNUipp-FSU demande que chaque classe puisse disposer d'une ATSEM formée.



3 QUESTIONS A

Yves ALPE

sociologue, professeur émérite à l'Université d'Aix Marseille

« Il n'y a pas de déficit des élèves ruraux en terme de réussite scolaire »

Est-il vrai que les élèves des milieux ruraux réussissent mieux ?

Entre 1999 et 2005 nous avons mené des enquêtes auprès d'élèves de CM2 sur six départements. Leur réussite aux tests d'évaluation à l'entrée en 6ème était meilleure que celle de leurs homologues urbains. Les écarts ne sont pas énormes mais ils montrent qu'à catégorie sociale équivalente les élèves du rural ne sont pas défavorisés par rapport aux urbains. Les enquêtes menées en 2011 auprès d'élèves de CM2 confirment cette tendance, même si elle est moins marquée.

Comment l'expliquer ?

La taille réduite des classes et des écoles contribue à ces bons résultats. Les dispositifs spécifiques, comme les EMALA, sont dynamisants et estompent l'isolement du rural. Ensuite, et même si elles ont tendance à disparaître, les classes multi-âges favorisent les résultats des élèves, notamment les plus faibles et les plus jeunes. Enfin il y a des aspects qui tiennent au lien social, plus prégnant en milieu rural, entre les élèves, les parents, les enseignants et les élus. C'est particulièrement frappant au moment de la carte scolaire.

Ces éléments s'inscrivent-ils dans la durée du cursus scolaire ?

Si les élèves sont dans le rural au primaire et au collège, ils ne le sont plus au lycée. Sur les cohortes observées de 1999 à 2005, l'avantage des élèves ruraux sur les urbains se conservait pendant les années de collège et ils arrivaient en 3ème sans retard. Mais on constatait que leurs choix d'orientation témoignaient d'une stratégie différente de celle des urbains, qui a pu être interprétée comme le résultat d'un déficit d'ambition. Alors qu'ils pouvaient prétendre à des filières générales et technologiques, ils privilégiaient davantage les filières courtes et professionnalisantes.